

Different

le journal des adhérents de la fédération Sud Santé-Sociaux

ASSURANCE MALADIE: LA COLÈRE MONTE !

Destruction de la santé publique
Dépassements d'honoraires
Forfaits hospitaliers
Désert sanitaire
Soins dentaires
Franchises
optique



LE POUVOIR D'ACHAT S'EFFONDRE !

numéro 15 · juin 2008 · 0,50 euro

nouvelle formule du journal «offensive syndicale» - ISSN : 1776-1875 -

SOMMAIRE

Le Journal des adhérents de la Fédération Sud (santé-sociaux) - numéro 15

santé & social - page 4

- CC66 Mobilisations à l'ordre du jour.

interpro - page 15

- La représentativité dans le secteur privé...

santé - page 6

- Plan Larcher, la nouvelle arme de destruction massive.

vie syndicale - page 7-14

- Budget fédéral

- Le congrès de la FIQ au Québec

société - page 5

- Disgressions ferroviaires

dossier - page 8 & 9

- UNIRS... pour la lutte et la solidarité

- Femmes et retraite, une inégalité criante

lutte et société - page 10-11-12-13

- Elections prud'homales

- Maternité des bluets, paroles de parents

- Travailleurs sans papiers en grève

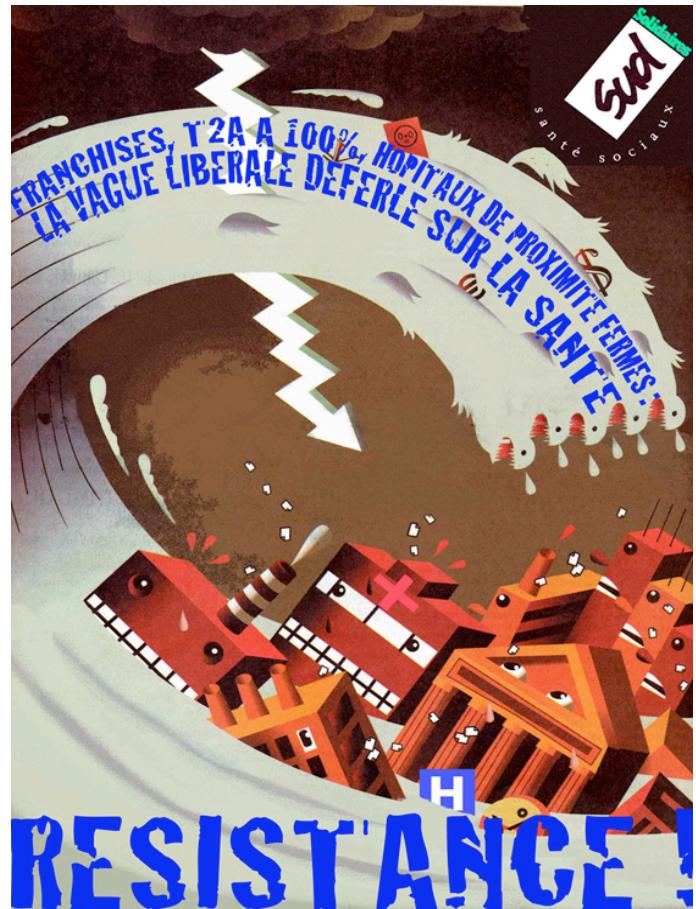
- 7 millions de pauvres

culture & plaisir - page 16

- Peut-on encore critiquer le sport?

ont collaboré à ce numéro :

Le collectif des Bluets, André Giral, Fabienne Binot, Claude Carrey, Patrick Nicolaon, Alain Acquart, Jean Lallemand, Thierry Lescant, Jean-Marie Sala, Pascal Braud, Jean Vignes



Union syndicale
Solidaires

nouvelle formule du journal «offensive syndicale» - ISSN : 1776-1875 - Numéro de CPPAP : [en cours de réactualisation](#)
Édité par la Fédération nationale Sud Santé-Sociaux, 70 rue P. de Girard, 75018 Paris - Directrice de publication : Fabienne Binot
Téléphone : 01 40 33 85 00 / Télécopie : 01 43 49 28 67 / Courriel : sud.crc@wanadoo.fr / site internet : www.sud-sante.org
secrétariat de rédaction : Jean Vignes Alain Acquart. numéro 15 -juin 2008, imprimé en 14165 exemplaires par : IGC communigraphie, 10 rue G. Delory - 42964 Saint-Etienne Cedex

édito

En un an de mandature notre président tel un solitaire furieux s'est introduit dans les jardins « ouvriers » des acquis sociaux en dévastant toutes les récoltes.

Férocelement retournée à grand coup de défenses aiguisées à la flexicurité le carré du code du travail durement ensemencé luttes après luttes, jurisprudence après jurisprudence ne ressemble plus qu'à un champ de ruines. Il n'est plus qu'un manuel d'exploitation de la main d'œuvre.

Dans son œuvre l'hyperactif phacochère est « allé chercher avec les dents » les points de décroissance dans le plus beau des massifs de fleurs ne laissant même pas éparpillées au gré de sa fureur quelques pétales de redistribution.

Les liserons du lucratif étouffent les pousses du système hospitalier l'asphyxiant pour mieux l'anéantir. Et c'est toute la protection sociale qui est piétinée, envahie des mauvaises herbes du tout commercial où le client est roi, mais où le roi est nu et solitaire.

Ce jardin n'est pas l'œuvre d'un roi, il est œuvre collective, produit de la solidarité des humbles. Il est porteur des fruits de la volonté commune du partage des richesses solidaires. Ce jardin n'appartient à personne, il nous a été transmis en héritage, à charge de l'entretenir et de l'embellir pour le transmettre à notre tour aux générations futures.

Face aux attaques tous azimuts, conventions collectives, protection sociale, tissu hospitalier, statuts, ... concernant notre secteur, mais aussi retraite, temps de travail, sécurité de l'emploi, émigration, enseignement public ... Nous ne pouvons répondre de façon dispersée faute de quoi le sanglier sera roi. C'est en renouant avec les dynamiques de luttes interprofessionnelles, intercatégorielles, intergénérationnelles, face à ce qui devient une dictature économique ne s'appuyant que sur la flatterie de l'individualisme, du « mérite » que notre société pourra retrouver le chemin de la culture du jardin où chacun peut s'épanouir.

Pour une lutte globale, par la grève générale s'il le faut et il le faudra sûrement, l'automne sera un champ de confrontation, en particulier sur la santé et la protection sociale.

A nous de labourer, de fumer et d'ensemencer le nôtre pour renvoyer le sanglier et ses semblables dans sa jungle zoo d'où il n'aurait jamais dû sortir, comme le patronat arrogant qu'il représente.

CC 66 *La mobilisation à l'ordre du jour !*

Les organisations patronales ont retrouvé leur unité autour du projet de la Fegapei. Un projet provocateur, inacceptable et que nous devrons combattre de toute notre énergie. Et si notre détermination est grande, notre inquiétude ne peut venir que de l'attitude frileuse des autres organisations syndicales.

Il y a bien sûr, la déclaration commune CGT – FO – CFTC – CGC qui condamne le projet patronal, mais à ce jour aucune initiative n'est proposée, pas de rendez vous, alors que les salariés attendent des perspectives de mobilisation, une initiative unitaire pour entrer dans la lutte et montrer à nos employeurs et au gouvernement qu'ils font fausse route et qu'ils ne se laisseront pas faire.

Après la dernière paritaire du 15 mai 2008, rien de nouveau sur le front des salaires, alors que sur ce terrain aussi il y a un mécontentement important des salariés, un recul majeur du pouvoir d'achat et une nécessité d'un « tous ensemble » public/privé pour avoir la prétention (et l'intention ?) de faire reculer le gouvernement.

Dans la CC 66 nous cumulons en plus des 10% de perte de pouvoir d'achat depuis 10 ans, selon les indices INSEE, le gel des salaires de 2,34% conséquence des accords RTT de 99 et jamais rattrapé.

A ce jour, les syndicats employeurs de la CC 66 ne souhaitent s'engager que sur 1,16 % d'augmentation au 1^{er}



janvier 2008, une provocation de plus qu'il ne faut pas laisser passer...

Pendant que l'ensemble des prix flambent avec une inflation de 3% sur les 12 derniers mois, le mécontentement général doit pouvoir trouver aussi son expression dans la branche sanitaire et sociale, comme dans tous les secteurs qu'ils soient publics ou privés...

Les syndicats de la Fédération doivent se tenir prêt à participer à toutes les initiatives unitaires sur les salaires qui verraient le jour, sans oublier la mobilisation nécessaire à mettre en œuvre pour faire barrage au projet de casse de la CC 66.

Les deux mobilisations sont liées et ne s'opposent pas, car nous parlons bien évidemment de budgets sociaux indispensables aux établissements et à leurs missions de service public, mais aussi de la satisfaction des revendications sur les salaires, les conditions de travail et l'amélioration des cadres

statutaires et conventionnels pour l'ensemble des salariés de notre secteur.

Il faut aussi rappeler à tous, gouvernement, employeurs, associations d'usagers, que ce n'est pas en détruisant les cadres de l'exercice de nos professions que nous ferons progresser la qualité de l'ensemble des interventions sociales et médico-sociales.

La mise en concurrence programmée des structures médico-sociales favorisera de nouveaux dispositifs qui comme dans la santé seront à plusieurs vitesses en fonction des revenus des usagers et de leurs familles. Cette réalité, qu'ils n'ignorent pas, nos employeurs évitent soigneusement de l'évoquer auprès des populations et des professionnels concernés. Ils se font les complices de la régression sociale généralisée imposée par le gouvernement et les politiques néo-libérales européennes.

André Giral

Disgressions ferroviaires en longues brèves

Le voyage en train sont un moment propice à la lecture. Arrivé au bout de mon bouquin et de mes journaux favoris, je me suis rabattu sur le journal 'La Tribune' du 30 avril 08 que mon voisin avait négligemment oublié en quittant le train.



Analysons français !

Un premier article retenait mon attention. Il avait pour titre « Vers l'ouverture totale du capital des labos d'analyses ». Pour se conformer à la réglementation européenne prévue par le traité européen, la France doit modifier sa législation et ouvrir le capital des laboratoires d'analyses à des non professionnels de la santé. L'ordre des pharmaciens s'en inquiète, mais aussi celui des médecins, des kinés, des dentistes, des sages femmes. Les ordres s'inquiètent donc, de la création inévitable de grands groupes européens voire mondiaux qui pourraient détourner « une partie des ressources de l'assurance maladie, aux profits d'investisseurs extérieurs ». C'est bien la première fois que je lis que les ordres se préoccupent des ressources de la Sécu, mais rassurons nous c'est pour défendre les capitaux français.

Décidément quand les ordres sont résolus à défendre les intérêts privés, ils sont vraiment prêts à tout !

Retour à l'esclavage ?

Un autre article a retenu mon attention. Mais celui là fait un peu plus froid dans le dos... Le titre : « Amexpats forme ses aides-soignants et gardes-malades aux Philippines ». Amexpats est une société qui fait partie du groupe Francilien Dome X'Pats, spécialisée dans la mise à disposition de personnels pour des missions ponctuelles à l'étranger. Une circulaire du ministre Hortefeux va permettre à des travailleurs immigrés sur des séjours temporaires de travailler en France en dehors de toute réglementation Française. Il s'agira donc pour ces futures aides-soignantes Philippines actuellement en formation, de pouvoir travailler en France, nourries et logées au domicile de leurs « clients » pour un salaire mensuel de 1000 Euros. Les missions pourraient être de 3 mois, à raison de 24h sur 24, 30 fois 24 h, faite vous-même le calcul... Et après, retour au pays pour une petite pause... On parle bien de pause et pas de congés payés... Pas fous les patrons ! Ce sont les «petits vieux» qui vont être content, et en plus on le leur vendra sûrement comme une action humanitaire...

Décidément nous vivons une époque de plus en plus formidable !

André Giral



Plan Larcher : la nouvelle arme de destruction massive de l'hôpital public en marche !

Suite à la présentation du rapport Larcher mi-avril et les déclarations de Sarkozy qui ont suivi et la présentation d'un projet de loi dit de « modernisation sanitaire » qui sera voté à l'automne, les annonces de fermetures et de restructurations d'hôpitaux se sont accélérées

La région Bretagne apparaît comme la région pilote avec une cascade de fermetures annoncées, notamment dans le Finistère (voir carte)

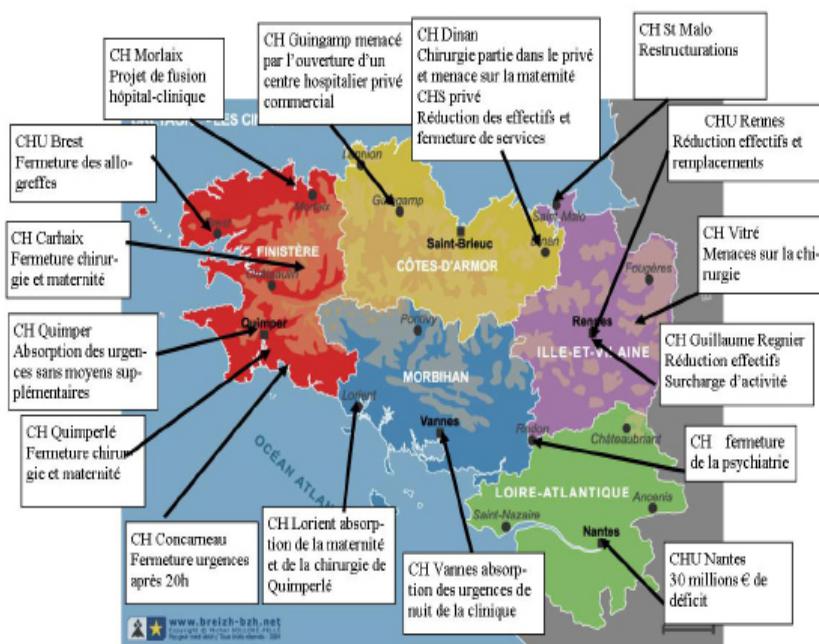
Depuis plusieurs semaines la population du pays de Carhaix avec les personnels de l'hôpital multiplie les manifestations pour défendre le droit de naître et de se soigner au pays. Le 6 juin date programmée de suspension des activités de chirurgie et d'obstétrique, 7000 personnes ont manifesté devant l'hôpital. Malgré

ces mobilisations, le directeur de l'ARH Bretagne maintient sa décision, juste différée d'une semaine. Dans d'autres localités la population est aussi en ébullition pour conserver ses services hospitaliers, à Concarneau, Redon, Pont L'abbé, Quimperlé.

Mais la Bretagne n'est pas la seule région touchée, des dizaines d'hôpitaux sont dans le collimateur et ce sont plus de trois cents établissements qui sont condamnés à disparaître dans tout le pays dans le cadre du plan Larcher.

Au-delà, c'est tout le tissu hospitalier public (et privé participant au service public hospitalier dit PSPH) qui est menacé. Plus des deux tiers de ces établissements sont en déficit, particulièrement les CHU qui subissent de plein fouet cette année les effets de la tarification à l'activité à 100%.

Des plans d'économies drastiques sont imposés : rien que dans les hôpitaux publics, ce sont près de 20 000 emplois qui seraient supprimés. Il y a aussi la remise en cause de la RTT (c'est dans l'air du temps), des avancements d'échelons accélérés, des promotions de grade. En lieu et place des emplois statutaires, des contractuels en CDD sont recrutés, les directions remettant en cause la notion d'emploi permanent et anticipant sur la remise en cause du statut de la fonction publique hospitalière évoqué dans le rapport Larcher. Autre aspect, l'accélération de l'externalisation des services non directement liés au soin, est une préconisation de ce rapport, qui est facilitée par les nouvelles dispositions de la loi sur la mobilité qui permettra de mettre des fonctionnaires à disposition d'entreprises privées.



Une riposte globale s'impose!

Si dans de nombreux hôpitaux des actions intersyndicales sont envisagées, elles restent en deçà des enjeux actuels. L'impossibilité aujourd'hui d'organiser une action intersyndicale nationale pèse négativement sur le rapport de force. En Bretagne ce sont les collectifs de soutien qui appellent à une manifestation régionale le 20 juin, bien évidemment les syndicats doivent s'y joindre. C'est la voie à suivre dans toutes les localités et régions. Mais il faut dès à présent fixer comme objectif une action nationale

avant le passage du projet de loi au parlement.

Nous nous adressons à l'ensemble des forces syndicales, associatives, collectifs de défense des hôpitaux et maternité de proximité pour construire cette indispensable mobilisation. Toutes les équipes syndicales SUD santé-sociaux, mais au-delà tous les adhérents doivent à leur niveau agir pour le succès de cette initiative.

Jean Marie Sala



vie syndicale

Lors du conseil fédéral de mars 2008, et comme chaque année, le vote du budget prévisionnel de la fédération SUD santé sociaux était à l'ordre du jour.

Après une présentation rapide du trésorier, le débat s'installe.

Il est décidé de privilégier la ligne développement du budget de la fédération : aides aux syndicats, déplacements province ou encore matériel de propagande, choix considéré plus cohérent avec notre volonté de développement, d'ailleurs, le CF décide de supprimer la ligne budgétaire concernant le salon infirmier et les 6000€ initialement prévus à la location d'un stand.

Le budget fonctionnement est proposé à la hausse, réunions préparation congrès, conseil fédéral, ainsi que toutes les autres commissions, afin de maintenir et développer les outils garantissant le fonction-

nement démocratique de la fédération.

La campagne prud'homale et la campagne CNRACL nous obligent à poursuivre un effort financier connu et planifié. Le poste concernant les locaux de la fédération reste un poste élevé.

La fédération projette de louer un second appartement pour les secrétaires fédéraux nationaux des régions, et prévoit une augmentation de charge liée aux déménagements dans les nouveaux locaux: assurances, entretien, edf, etc...

La ligne « matériel » augmente sensiblement en raison de la nécessité d'acheter une documentation spécifique au secteur social le Dictionnaire Permanent Social (DPS). Ce budget permet aussi la mise à jour des outils pour le journal Différent : Photoshop, in design...

Pour la partie recette de ce budget, il est envisagé une progression de 500 adhérents pour l'an-

née 2008, ce qui permet le vote d'un budget en équilibre.

Les échéances 2008 (élections CNRACL et prud'hommes) sont programmées en terme financier, l'échéance du congrès 2009 est prévue et budgétée, la situation financière de la fédération est équilibrée...sous réserve que la progression soit au rendez vous !

Le 19 mai la commission de contrôle aux comptes s'est réunie, le compte rendu est en cours.

Le 20 mai c'est la commission trésorerie qui s'est réunie, là aussi un compte rendu est en cours.

Sur proposition de la commission une augmentation de l'indemnisation hôtel et restaurant est à l'étude et sera proposé au CF de septembre.

Les trésoriers

UNIRS

pour la lutte et la solidarité

en bref...

L'Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités Solidaires a maintenant un an d'âge. Cette association de retraité(e)s, issus des différentes fédérations et syndicats nationaux ainsi que des organisations locales de Solidaires, a pour vocation d'organiser celles et ceux qui en ont fini avec la subordination au travail mais qui restent convaincus de la nécessité du collectif pour lutter.

Dans les prochaines années, ce sont des centaines de milliers de salariés qui partiront à la retraite. Leurs conditions de vie, et encore plus celles des plus jeunes, devraient se dégrader. Que ce soit le montant des pensions, du minimum vieillesse ou des remboursements médicaux, le sort des « anciens » actuels ou en devenir n'est pas rose !

Cette organisation est en construction et beaucoup est à

faire comme l'ouverture d'un portail sur le site de Solidaires, la centralisation de l'activité ou encore l'incitation des jeunes retraités à se porter candidats aux élections prud'homales du 3 décembre prochain...

Notre Union devra faire sa place au moment où des organisations type « amicale » font des cartons, comme lors du dernier scrutin pour la Caisse Nationale des Retraités des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) en collège retraité où Sud santé n'avait fait que 1,26 % des voix. Cette échéance électorale du secteur public de la fin 2008 pourrait être un rendez-vous militant pour notre propre activité fédérale.

Nos syndicats peuvent aujourd'hui « garder » leurs adhérents en les organisant en leur sein et en interprofessionnel.

Jean Lallemand



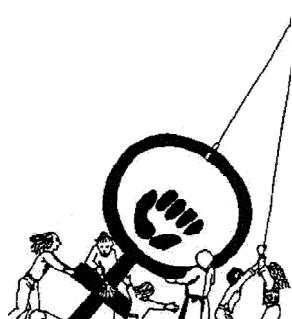
Le 27 mai 2008, la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) a estimé qu'expulser une personne séropositive vers un pays où elle ne pourrait pas avoir accès aux médicaments et aux soins n'était pas contraire aux droits humains : il ne s'agirait pas, selon l'arrêt rendu <<http://www.actup-paris.org/article3368.html>>, d'un « traitement humiliant ou dégradant» tel que le définit l'article 3 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme Ainsi la Grande-Bretagne pourra expulser vers l'Ouganda Mme N., âgée de 34 ans, et séropositive, atteinte de deux maladies opportunistes liées au VIH dont le syndrome de Kaposi.

Femmes et retraites :

inégalités criantes!

Après avoir attaqué les retraites du privé en 93 (passage à 40 ans de cotisation), celles du public en 2003 puis réglé leurs comptes aux régimes spéciaux en 2007, le gouvernement et le Medef poursuivent leur travail de casse du système de retraite par répartition en rallongeant encore la durée de cotisation: 41ans en 2012, 42ans ensuite et pourquoi pas suppression de toute référence à un âge de départ à la retraite(rapport Attali)?

Si des mobilisations contre ces attaques vont sans doute, du moins nous l'espérons, se développer ces prochaines semaines, il nous paraît important de mettre en lumière un sujet dont on ne parle jamais ou presque: l'inégalité flagrante des pensions de retraite entre hommes et femmes.



Les faits

En 2004, les femmes touchent en moyenne une pension de retraite de 732€ par mois alors que celle des hommes est de 1532 €. Même en intégrant les droit dérivés (pensions de réversion) les pensions des femmes restent inférieures de 38%

à celles des hommes. Et pourtant l'âge moyen de départ à la retraite des femmes est de 62 ans, donc plus tardif que les hommes.

Les causes

Inégalités dans le partage des tâches éducatives et ménagères: Ce sont les femmes qui s'arrêtent de travailler pour élever les enfants, qui prennent des temps partiels “choisis”(?) pour ne pas “craquer” face à la double journée de travail, carrières moins longues, discontinues, temps partiel, salaires inférieurs

Inégalités dans la reconnaissance des métiers “naturellement” féminins (social, santé, éducation...): Elles occupent les emplois les moins qualifiés ou les moins reconnus (dans la santé on en sait quelque chose!). 80% des smicards sont des femmes Ce sont elles encore à qui on impose le travail à temps partiel (dans le privé) avec des horaires coupés déments, ce sont elles qui accèdent moins vite aux promotions....

Dans la Fonction publique hospitalière, seulement 22% des femmes partent avec une retraite complète contre 59% chez les hommes!

Ces inégalités se sont encore renforcées depuis les lois de 93 et 2003. qui ont instauré: la prise en compte des « 25 meilleures années » dans le privé, l'allongement de la durée de cotisation, l'application de la double peine

avec la décote (les femmes ont une carrière plus courte donc un montant de pension plus faible et on y rajoute une pénalité supplémentaire qui est la décote qui pourra aller jusqu'à 5% sur la pension par année manquante!

Les mères d'enfants nés avant 2004 ne gardent leur bonification d'un an seulement si elles étaient fonctionnaires au moment de l'accouchement: les femmes inactives, en disponibilité, non titulaires ou travaillant dans le privé ont perdu ce droit tout comme une partie des étudiantes.

Alors, si vous êtes certaine que vous vivrez encore avec un conjoint riche et bien portant, que vous aurez des enfants riches et aimants quand vous serez à la retraite, soyez rassurée, ils pourront payer pour vos vieux jours, sinon, il faut vous mobiliser maintenant pour faire cesser ce scandale et faire reculer Fillon, Sarko et Parisot!



La commission femmes

*Elections prud'homales,
l'heure est à la mobilisation de
tous !*

La campagne pour les élections du 3 décembre 2008 rentre dans une phase active. L'heure est à la constitution définitive des listes pour tous les conseils prud'homaux possibles. Le droit des salariés contre la loi des patrons, tel va être notre mot d'ordre de campagne. Donner la possibilité aux salariés de voter pour des candidats SOLIDAIRES, c'est imposer dans les tribunaux la voix des salariés et des chômeurs. A l'exemple du Val d'Oise :

« Depuis maintenant trois ans l'Union Syndicale Solidaires dans le Val d'Oise s'est développée pour construire et faire converger les luttes de tous les salariés (es), les chômeurs (ses), les « sans droits ».

Travailler à unir les luttes en imposant notre présence est un défi que nous devons relever en étant capable de préparer et monter des listes pour les prochaines élections prud'homales du 3 décembre 2008. Cela permettrait de donner un signe fort sur notre volonté d'exister en tant qu'union syndicale Solidaires 95 pour renforcer notre rôle dans la défense des salariés et des chômeurs en particulier ceux des entreprises privées.

Notre département compte trois tribunaux qui, ont échappé à la nouvelle réforme de la carte judiciaire. Montmorency, Argentan

teuil et Cergy. Aux précédentes élections nous n'avions présenté aucune liste dans le Val d'Oise.

Dans notre département la section Industrie sera représentée par Sud Renault, la section Commerce le sera par Sud Rail et Sud PTT, la section Activités diverses par Sud Santé Sociaux principalement. En effet, il paraît difficile aujourd’hui d’avoir des personnels précaires de Sud Education... » Aline P.

en bref...

Alors que le gouvernement veut faire travailler les seniors, que la négociation MEDEF/Syndicats sur la pénibilité est dans l'impasse depuis 3 ans, un rapport suggère de réduire le temps de travail en fin de carrière ou de permettre le départ anticipé à la retraite

*Le samedi 28 juin
de 10h à 17h à la
bourse du travail,
67 rue de Turbigo,
Paris 3^{ème}, le
collectif anti-délation
organise une
assemblée générale
de réflexion sur trois
points:*

l'application de la loi prévention de la délinquance, sur le contrôle social et déontologie, l'évolution du mouvement anti-délation et les synergies dans les collectifs locaux ?



Ces élections prud'homales doivent être l'occasion pour l'Union syndicale SOLIDAIRES d'ajouter une pierre de plus à l'édifice de sa représentativité. Il faut que toutes les équipes départementales prennent la mesure de l'enjeu.

Commission fédérale Prud'hommes

Maternité des Bluets, paroles de parents

« L'accompagnement, un confort ?

Le personnel de la maternité des Bluets se bat actuellement pour la survie des pratiques qui ont fondé son savoir-faire et, partant, sa réputation. Ce combat pourrait s'apparenter, si l'on y regarde superficiellement, à un refus de travailler plus (limitation du nombre des naissances) et à un refus de la modernité (refus de la rationalisation des ressources humaines et techniques).

Mais les querelles de chiffres et de planification perdent leur sens quand on interroge la réalité du côté des parents. Nous sommes bœtiens en ce qui concerne les questions médicales, et souhaitons le rester. Reste cette expérience fondamentale, la naissance, qui est un moment essentiel de la vie, dans lequel le personnel des maternités est partie prenante. Nous, parents, sommes qualifiés pour témoigner de cette expérience qui place l'hôpital et son personnel dans la sphère intime du couple. On ne peut pas témoigner de tous les accouchements, aussi nous nous contenterons de résumer trois types d'aventure.

Grossesse heureuse. C'est heureusement le cas le plus courant. Ce que propose la maternité des Bluets est simple dans l'intention : accompagner future maman et futur papa sur le chemin qui va faire d'eux des parents. On a assez dit un peu partout combien la démission des parents était en cause dans les problèmes de société : mais avant de démissionner, encore faut-il avoir pu investir son rôle de parent. Mais pour « habiter la fonction », comme qui dirait, encore faut-il des conditions adéquates, à défaut d'être luxueuses. La démarche pédagogique proposée aux Bluets à travers le parcours de préparation à l'accouchement, ainsi que la façon dont chaque membre du personnel est investi, permet à chaque futur parent de vivre son passage au Bluets comme une école de parentalité. Le confort dans lequel se passe l'accouchement proprement dit ne représente que l'aboutissement d'un chemin de plusieurs mois, la partie émergée de l'iceberg. A ce titre, l'accompagnement des parents est essentiel.

Grossesse complexe. Il arrive que des grossesses présentent des anomalies, que le chemin soit semé d'embûches. La première des choses est que ces anomalies puissent être détectées, puis évaluées : c'est à coup sûr histoire de compétence, et on peut espérer la trouver où qu'on aille tant la formation médicale est à la pointe en France. Mais c'est tout aussi sûrement affaire de disponibilité : un échographe soumis à des cadences infernales peut-il garantir une vigilance constante ? Les progrès du diagnostic prénatal sont aussi affaire de temps disponible pour se pencher sur chaque cas. Une fois que les anomalies sont trouvées, tout reste à faire. Il faut bien sûr traiter les anomalies sur le plan médical, mais il faut également accompagner les parents pour les guider sur le chemin qui va leur permettre de prendre en compte la situation, les aider à gérer la souffrance psychologique et prendre le moment venu la décision adéquate. Or la décision des futurs parents de poursuivre ou non une grossesse ne se prend qu'à 50% sur des critères médicaux. Neuf mois, c'est long : les épreuves font paraître encore plus long le chemin. A ce titre également, l'accompagnement des parents est essentiel.

Grossesse interrompue. L'histoire d'une grossesse se termine parfois sans naissance. C'est toujours un choix, qu'il s'appuie sur un problème médical ou sur un accident de vie. Dans tous les cas, les conséquences peuvent être lourdes pour une femme ou pour un couple. Ce droit des femmes à choisir librement d'enfanter ou non est un droit acquis ; mais l'exercice de la liberté de choix ne peut se fonder que sur une pleine conscience des enjeux. Que l'on parle d'IVG ou d'interruption médicale de grossesse (IMG), encore une fois l'accompagnement est essentiel.

C'est pourquoi le combat du personnel des Bluets pour la sauvegarde de son savoir-faire est tout sauf un combat d'arrière-garde. C'est même exactement l'inverse ! A la recherche d'économies, il nous paraît plus juste de substituer la recherche des moyens nécessaires. Si nous, parents et futurs parents, nous associons à ce combat, ce n'est pas pour défendre un petit confort privilégié. Nos revendications ne se limitent pas au droit à disposer de salles d'accouchements avec baignoires, boiseries et lumières tamisées.

Nous entendons soutenir les Bluets comme un exemple à suivre et à généraliser, pour que la mise au monde reste un acte fondateur de la société de demain, pour que la naissance soit préservée des questions de rentabilité. Comme pour l'exception culturelle, revendiquons l'exception néonatale. De plus, refuser la rentabilité ne revient pas à refuser l'efficacité : le regroupement de la maternité des Bluets et de la maternité de l'hôpital Trousseau démontre l'intérêt d'un pôle d'excellence, notamment dans le traitement des grossesses pathologiques commencées aux Bluets et poursuivies à Trousseau. Mais cette complémentarité s'effondrera d'elle-même le jour où on obligera ces établissements à augmenter les cadences.

Si nous sommes engagés, en tant que parents et citoyens quant au monde que nous voulons laisser à nos enfants, la lutte commence par la façon dont nous voulons les faire naître. »

**NON
AUX USINES
À BÉBÉS**



Signez la pétition de soutien sur sauvonslesbluets.free.fr

Travailleurs sans papiers en grève!

Depuis le 15 avril 2008 a débuté une série de grèves et d'occupations de travailleurs sans papiers en Ile de France dans les secteurs de la restauration et du bâtiment notamment.

Ces grèves mettent en évidence la surexploitation de dizaines de milliers d'hommes et de femmes, qui constitue une aubaine pour les patrons et un moyen de faire pression sur tous les salariés. La plupart des travailleurs sans papiers paient des impôts, cotisent pour l'assurance maladie, la retraite, les Assedic, et ne peuvent en bénéficier.

La régularisation par le travail n'est pas suffisante. Avant tout fondée sur les besoins de l'économie, elle ignore le droit de vivre en famille, celui des étudiants et des jeunes majeurs, ainsi que le droit d'asile. Tous les sans-papiers sont sous la menace constante de rafles, d'arrestations, même aux guichets des préfectures, l'objectif gouvernemental restant de faire du chiffre par n'importe quel moyen

Aujourd'hui ce sont plusieurs centaines de travailleurs qui sont en grève, avec la CGT, Droits devant, la CNT et Solidaires, et l'appui de nombreuses organisations. Solidaires et CNT ont organisé l'occupation d'un restaurant – Le Charlie Birdy, 124 rue de la Boétie dans le 8ème arrondissement de Paris.

La marche des sans-papiers partis de Lille le 19 avril 2008 et arrivés à Paris le 10 mai a offert une occasion de revendiquer la liberté de circulation, la régularisation de l'ensemble des

personnes sans papiers.

Un mois après le début de ce mouvement de grève, seuls 10% des 1000 dossiers avaient été examinés par les préfectures, pour 85 régularisations, et encore, puisqu'ils n'ont obtenu au mieux qu'une carte d'un an renouvelable.

Une deuxième vague de grève a donc débuté le 13 mai à Paris et en région parisienne dans la restauration, le nettoyage...) dans laquelle Solidaires Paris a pris toute sa part, étant à l'initiative d'une occupation, avec la CNT et la coordination des collectifs sans papiers 75 (Le Pastapapa, 1bis rue Jean Mermoz), et soutenant une autre

initiée par les Droit Devant ! (le Market 15 avenue Matignon). Toutes ces occupations de restaurants étant situées dans le quartier des Champs Elysées, nous avons tout naturellement rebaptisée l'avenue « avenue des Champs papiers » (On peut lutter avec humour, non ?) Sud Rail et Sud Nettoyage ont lancé une grève-occupation dans une entreprise de nettoyage (Edra, 28 rue Taine dans le 12^{ème} arrondissement de Paris).

Pour Solidaires, il s'agit bien d'une lutte de travailleurs et de travailleuses et la priorité est de prendre contact dans nos secteurs avec les collègues susceptibles d'être sans-papiers pour les aider à s'organiser et revendiquer leurs droits. Dans tous les hôpitaux, dans

toutes les gares, dans beaucoup d'entreprises interviennent des sociétés sous-traitantes, pour l'entretien, la restauration, le nettoyage, sociétés qui emploient en grand nombre des femmes et des hommes en situation irrégulière. Ces personnes reçoivent pourtant des feuilles de paye, s'acquittent de leurs cotisations sociales et



de leurs impôts sans pour autant pouvoir prétendre à aucun des droits des salariés. Il ne s'agit donc pas seulement pour Solidaires d'un geste de solidarité mais bien d'un vrai travail syndical dans nos entreprises auprès de collègues bien souvent «oubliés» par les organisations syndicales.

La lutte a ouvert une brèche. Ce premier résultat est à mettre à l'actif de ce mouvement, qui doit encourager les organisations syndicales ainsi que les associations à amplifier la mobilisation

Thierry Lescant

Plus 7 millions de pauvres en France

La pauvreté ne recule plus. Le nombre de pauvres stagne mais leur situation financière s'aggrave et les travailleurs pauvres sont désormais 1,5 million. Le rapport 2007-2008 de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes) recense 12,1 % de la population, soit 7,1 millions de Français, en dessous du seuil de pauvreté en 2005 (dernier chiffre connu). Ce seuil, fixé à 60 % du revenu médian de la population, était de 817 euros par mois en 2005 pour une personne seule.

Depuis 2002, les pauvres sont de plus en plus pauvres: le nombre de personnes vivant avec moins de 40 % du revenu médian (les plus pauvres parmi les pauvres) a d'ailleurs augmenté de 14 % entre 2002 et 2005.

Deuxième évolution inquiétante, le nombre de travailleurs pauvres a explosé: + 21 % entre 2003 et 2005 ! Il étaient 1,53 million en 2005, soit 6,4 % de l'ensemble des travailleurs en France. Et 310 000 de plus qu'en 2003.

Le gouvernement veut les chiffres... pour réduire la pauvreté d'un tiers en cinq ans (objectif fixé à Martin Hirsch, par N. Sarkozy). Pour cela, en effet, le gouvernement vient d'adopter un nouvel indicateur visant à apprécier l'évolution de la pauvreté: le

taux de pauvreté «ancrée dans le temps». Ce qui change nettement la donne!

Au lieu d'apprécier le taux de pauvreté en fonction du niveau de vie de l'ensemble de la population, le taux de pauvreté ancrée dans le temps, lui, part du taux de pauvreté à l'année N revalorisé de l'inflation. Comme l'inflation augmente moins vite que le revenu médian, la pauvreté ainsi calculée diminue naturellement de façon importante d'une année sur l'autre.

Ainsi, avec ce calcul, , le taux de pauvreté ancrée dans le temps aurait diminué de 22 % entre 2000 et 2005 quand sur la même période le taux de pauvreté ne baissait que de 3 % avec le calcul actuel!

Patrick Nicolaon



en bref...

Le conseil européen des droits sociaux condamne la France pour les lenteurs observées dans la mise en place du droit au logement. Le comité constate qu'il existe encore trop de logements ne répondant pas aux normes minimales. Il estime ainsi que le système français, et notamment la loi du 29 juillet 1998, relative à la loi contre les exclusions, n'apporte pas, ni en droit ni en fait, les garanties exigées, en particulier pour le relogement. Il pointe ainsi l'insuffisance des mesures mises en places pour réduire le nombre des sans abris et constate un manque de place en structures d'hébergement d'urgence.

Le congrès de la FIQ au Québec: un syndicalisme...différent?

Designé pour représenter la fédération SUD santé sociaux invitée par la fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), je me rends à Montréal et assiste aux premiers jours de leur congrès.

La FIQ tenait son congrès dans la ville de Sainte Hyacinthe, à 50 kms environ de Montréal.

Les quelque 900 congressistes ouvrent les travaux par le discours d'orientation de la présidente du syndicat.

Un discours qui dénonce la dégradation continue des conditions de travail des infirmières du secteur public hospitalier Québécois.

«Inverser une fois pour toutes l'entreprise de démolition des acquis des professionnelles en soins», Tel est le credo de ce congrès.

La FIQ place ce 8ème congrès sous le signe d'une volonté de rénovation de son action.

Mais comment?

Telle est la question ici aussi! La difficulté à mobiliser, les attaques frontales des directions, la privatisation du système de santé en cours, une musique que nous connaissons bien!

Les organisateurs du congrès ont souhaité constituer un panel dès les premiers jours: «Trois panélistes, David Camfield, professeur à l'Université du Manitoba, Benedicto Martinez Orozco, membre du Frente auténtico del trabajo du Mexique et Alain Acquart, membre de la Fédération nationale SUD Santé-Sociaux de France étaient invités à livrer leurs connaissances et leurs expériences sur le syndicalisme de mouvement social. ...»

Un panel choisi où l'universitaire

David Camfield fait le lien entre les avancées du néolibéralisme et la nécessité d'un mouvement syndical, fort et uni, orienté vers la convergence des luttes.

Benedicto Martinez Orozco, syndicaliste mexicain dans le secteur de l'industrie, nous explique la difficulté à militer et la nécessité absolue de résister et combattre le néolibéralisme dans un pays où l'âge de la retraite est à 65ans et la durée hebdomadaire du travail de 48heures pour un salaire moyen de 250 Euros, les attentes sociales sont fortes.

Quant à la fédération SUD santé sociaux les congressistes de la FIQ se sont particulièrement intéressés à notre forme de structuration et la place faite à la recherche du consensus autour de syndicats départementaux autonomes, la dimension public/privé, et aussi à l'idée du «aller moins vite mais tous ensemble».

Ici, la représentativité s'obtient

quels une autre organisation syndicale peut tenter de séduire une nouvelle majorité absolue de soutien, ceci, à l'occasion du renouvellement de la convention, tous les 3 ans.!

Le syndicat devient alors le seul représentant des salariés. L'accréditation acquise, et en vertu de la formule RAND, c'est l'assurance du versement par l'employeur de la cotisation syndicale de l'ensemble des salariés, de l'établissement environ 1% du salaire! Etonnant non?

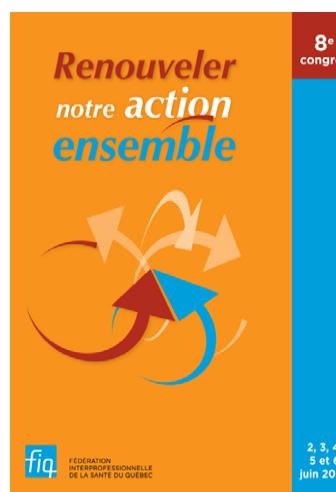
Enfin, et à observer de plus près la situation Canadienne, on s'aperçoit que l'écart de salaires entre le privé et le public est de 20% au bénéfice du secteur public.

Syndicats du secteur public puissant et riche, secteur privé sans «assurance» syndicale et dont les droits sont moindres, plus grande précarité, salaires inférieurs.

Seul, 40% des salariés sont syndiqués, chiffre qui correspond au pourcentage de fonctionnaires au Québec!...

58000 membres représentés par 900 congressistes, la FIQ n'est pas le principale syndicat du secteur public hospitalier mais leur type de structuration corporatiste concorde-t-il avec un syndicalisme de transformation sociale?

Nul doute que nous continuerons à nous intéresser à l'évolution des luttes sociales en Amérique du nord et plus particulièrement à ce syndicalisme...différent!



grâce aux soutiens déclarés d'une majorité absolue de salariés. une fois acquise elle le restera jusqu'à ce qu'un autre syndicat l'obtienne à l'occasion d'une période dite de «maraudage», 6 mois durant les-

Alain Acquart

La représentativité dans le secteur privé revue et corrigée par le gouvernement

Le gouvernement a décidé de revoir les règles du dialogue social et de la représentativité une nouvelle fois.

L'évolution des règles de représentativité veut limiter le nombre d'organisations syndicales, veut remodeler le paysage syndical dans le sens d'un syndicalisme d'accompagnement mais avec une certaine légitimité.

La tribune de Nicolas Sarkozy, publiée dans « Le Monde » du 19 avril est très claire : « *des syndicats plus forts et plus responsables.... ...responsables pour qu'on s'arrête pas à l'affrontement stérile, caricatural, idéologique mais qu'on trouve des solutions concrètes à leurs problèmes quotidiens* » .

Au niveau du privé, en décembre 2007, le gouvernement impose au MEDEF et aux syndicats d'aboutir sur les négociations en mars sinon l'état prendra la décision dans le cadre législatif. Solidaires et UNSA ont été exclus des négociations qui ont débouchées sur une position commune le 9 avril signée par la CGT, la CFDT et le MEDEF.

Ce document traite des règles de représentativité et de la conclusion d'accords majoritaires (cette deuxième partie fera l'objet d'un article ultérieurement).

La volonté du patronat était de rendre plus difficile l'acquisition de la représentativité à tous les niveaux, et la création de nouvelles organisations. Il souhaitait obtenir des élections à un tour avec droit de présentation des listes de non syndiqués, la désignation des délégués syndicaux parmi les élus et la généralisation de la signature d'accords avec les élus du personnel en ne donnant aux

organisations syndicales qu'un rôle de ratification.

Le texte maintient le délai légal de 4 ans entre les élections professionnelles avec la quasi impossibilité d'y déroger.

Il met en place des critères cumulatifs ne pouvant se compenser comme actuellement, ce qui rend plus difficile l'acquisition de la représentativité.

Les critères d'effectifs, de cotisations et d'indépendance sont maintenus.

Il y a durcissement sur l'activité qui s'apprécie au regard de la réalité des actions menées et sur l'effec-

sur le CPE, les ordres, la prévention de la délinquance...

Ne bafoue t'on pas les valeurs républicaines ?

On parle aussi d'un critère de transparence financière (publication et certification des comptes) non défini aujourd'hui. Il ne faut pas qu'il soit mis aux oubliettes. Nous sommes pour la transparence financière des syndicats mais les syndicats patronaux, devront -ils aussi se soumettre à cette obligation ? Il est à noter qu'à aucun moment il n'est question de la représentation des syndicats patronaux.

Des seuils de représentativité sont fixés, 10% au niveau de l'entreprise au niveau des résultats des élections CE (comité d'entreprise) ou à défaut des DP (délégués du personnel), 8% dans les branches avec en plus une présence équilibrée au niveau géographique, 8% dans un certain nombre de branches du privé pour la représentativité interprofessionnelle nationale.

Ce texte risque de réduire considérablement le nombre d'organisations puisque 2 (peut-être 3) remplissent les critères. Cela risque d'entraîner un syndicalisme bipartite.

La signature de cette position commune par la CGT et la CFDT est une analyse à court terme. Toute la partie sur le dialogue social et la signature d'accords majoritaires montre bien que le but est de marginaliser les organisations syndicales, d'en faire des experts validant les accords signés avec les salariés, et des experts siégeant dans différents hauts conseils et comités de toute sorte.

La pantoufle



tivité de la présence syndicale . Il est même question d'influence et de répartition géographique pour la branche.

De nouveaux critères sont introduits comme le respect des valeurs républicaines, c'est-à-dire « la liberté d'opinion, politique, philosophique ou religieuse ainsi que le refus de toute discrimination, de tout intégrisme et de toute intolérance ». Tous ces termes laissent une grande part d'interprétation possible au juge. Quand on combat une loi votée par les instances républicaines,

Peut-on encore critiquer le sport?

Question abrupte, simpliste diront certains au vu des pratiques sportives et des réalités diverses qu'elles recouvrent. Certes, et ce court article n'a d'autres ambitions que d'introduire quelques éléments de questionnement. Il faut remonter aux années 70 pour trouver une pensée critique à propos du sport, autour d'une revue « Quel corps? » animée par Jean-Marie Brohm de 1975 à 1997. C'est aussi l'époque où des professeurs d'éducation physique, créent un bulletin « le chrono enrayé », et où aux Editions Maspéro, est publié un numéro de la revue « Partisan » intitulé « Sport, culture et répression ».

Il est intéressant de revenir sur cette période, non par esprit d'ancien combattant mais parce qu'elle marque un moment fort de la critique sportive et qu'il est utile de réfléchir à la disparition progressive de cette fonction critique à l'heure où les sports occupent une place de plus en plus massive.

Sans doute ces critiques, principalement axées sur l'aliénation sportive (nationalisme – compétition – dressage des corps – refoulement sexuel...) ont elles sous estimé d'autres dimensions de l'univers sportif (plaisir du jeu et d'être ensemble, besoins de liens et de communion...).

Ces différents aspects cohabitent et interagissent dans une dialectique qu'il s'agit de saisir dans sa totalité si nous voulons de nouveau renouer avec la critique du sport.



En effet, il me paraît urgent de poser de nouveau les jalons d'une critique de l'univers sportif tant celui-ci conditionne aujourd'hui une part importante de la vie sociale.

J'en veux pour preuve le matraquage médiatique qu'occasionnent les grands événements sportifs et les célébrations consensuelles auxquelles ils donnent lieu (tous derrière les bleus...). Après la trêve des confiseurs, nous avons aujourd'hui celles des diverses coupes d'Europe, du Monde... Et l'ensemble des courants politiques, à l'exception de quelques expressions minoritaires écologistes ou libertaires, de vibrer à l'unisson et de dépêcher leurs représentants les plus en vue, dans les tribunes réservées aux personnalités.

Autre aspect, et non des moindres, l'aspect financier. Subventions faramineuses, clubs côtés en bourse, rémunérations indécentes des joueurs et j'en passe. Reconnaissions que peu de voix s'élèvent pour exprimer une critique radicale

du sport marchandisé. Certes, il est de bon ton de fustiger les « excès » et les « dérives » mais c'est pour aussitôt défendre le système, au nom des valeurs et de l'esprit du sport, forcément nobles.

Il faudrait pouvoir également s'attarder sur les violences, le dopage, toutes pratiques qui me semblent être produites par la logique même de compétition sans limites. Il y a là, un trait constitutif du monde capitaliste. Le mouvement social, les forces syndicales devraient s'intéresser davantage à ces questions, introduire le coin de la discorde dans le consensus, politiser plutôt qu'applaudir. Retrouver les chemins d'une critique du sport à l'heure de sa marchandisation mondialisée, ce n'est pas mépriser le peuple mais au contraire élaborer par le débat, des questionnements qui peuvent être autant de germes d'émancipation.

Le sport marchandisé de notre époque peut être comparé à une nouvelle religion planétaire, aussi conclurais je cet article par une citation du vieux Marx. « La détresse religieuse est, pour une part, l'expression de la détresse réelle et pour une autre la protestation contre la détresse réelle. La religion est le soupir de la créature opprimée, l'âme d'un monde sans coeur, comme elle est l'esprit de conditions sociales d'où l'esprit est exclu. Elle est l'opium du peuple. ».

Claude Carrey